Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et 12 mai, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 05 mai 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 13 – Nombre de présents et représentés : 15

Étaient présents		Valérie RAMONÉ Maire Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Catherine HAUTE, Cyril COLLIN, Éva JOSSELIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Nicolas, TANGUY, Sophie BARTHÉLÉMY Conseillers Municipaux
Absents excusés		Frédérique BELLARD NARDONE donne pouvoir à Benjamin BUREL Aude BRETON donne pouvoir à Sophie BARTHÉLÉMY
Secrétaire de séance		Benjamin BUREL

Ordre du jour :

1) Composition des commissions à Leff Armor communauté,
2) Convention Amiable Réseaux Électriques SDE22,
3) Devis Création graphique de signature mail,
4) Devis Mise en page et édition du magazine d'information,
5) Devis Alarme service technique,
6) Compte-rendu des commissions communales,
7) Informations et questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2026

Madame La Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le procès-verbal de la séance qui leur a été transmis.
Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

1. Composition des commissions à la Communauté de Communes

Délibération n°2026-21

7 commissions et 3 groupes de travail : 1 titulaire et 1 suppléant

Commissions et groupes de travail thématiques ouvertes	Titulaires	Suppléants
Commission développement Economique, emploi et insertion par l'activité économique	Catherine HAUTE	Nathalie MÉLOU
Commission Petite enfance, enfance jeunesse et animation	Thomas JOUAN	Frédérique BELLARD NARDONE
Commission Développement culturel	Marie LE MERRER	Nicolas TANGUY

Commissions et groupes de travail thématiques ouvertes	Titulaires	Suppléants
Commission Aménagement, Habitat, gens du voyage et Mobilités	Éva JOSSELIN	Catherine HAUTE
Commission ressources naturelles et environnement	Nicolas LE GONIDEC	Cyril COLLIN
Commission Gestion des Déchets	Richard LE CARRÉ	Benjamin BUREL
Groupe de Travail Climat (Plan Climat, énergies renouvelables, …)	Cyril COLLIN	Hervé HUET
Groupe de Travail développement sportif	Benjamin BUREL	Thomas JOUAN
Groupe de Travail Coopération décentralisée	Cyril COLLIN	Catherine HAUTE
Commissions obligatoires	**Titulaires**	**Suppléants**
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées -CLECT	Valérie RAMONÉ	Richard LE CARRÉ
Commission Intercommunale des Impôts Directs -CIID	Hervé HUET	Nicolas LE GONIDEC

2. Convention amiable réseaux électriques SDE22

Délibération 2026-22

Madame la Maire, informe le Conseil Municipal, qu'une demande de convention amiable des réseaux électriques soit accordée au SDE22 dans un projet d'extension BT BOUYGUES TELECOM SUR P0017 « Ville Gourio ». Ce projet est confié à l'entreprise INEO RESEAUX CENTRE ATLANTIQUE chargée de réaliser l'étude électrique du projet afin de proposer une solution technique adaptée et ainsi permettre d'avoir une bonne compréhension du projet.

La convention de servitude est établie au lieu-dit "Noyette", sur la parcelle cadastrée ZE 0073, en vue du passage en souterrain des réseaux électriques sur une longueur de 3,5 mètres, conformément au plan annexé.

Le SDE22 assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération et que la présente convention est conclue à titre gratuit. À l'issue des travaux, l'entreprise INEO assure la remise en état des lieux à l'identique et avec le plus grand soin.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-31 ;

Vu le Code de l'énergie, notamment ses articles L.323-4 à L.323-9 ;

Vu le Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 ;

Vu le contrat de concession de distribution d'électricité en vigueur, signé entre l'autorité concédante et le concessionnaire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- **Valide** la convention entre la commune et le SDE22
- **Autorise** Mme La Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3. Devis Création graphique de signature mail

Délibération n° 2026-23

M. Richard Le Carré, 1er adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise La Raffinerie (Lannion) pour la création graphique de signature de mail. Le montant du devis s'élève à 75.00 € HT soit 90.00 € TTC

Entendu l'exposé de M. Richard Le Carré,
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Valide** le devis de l'entreprise La Raffinerie pour un montant total de 75,00 € HT, soit 90,00 € TTC
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

4. Devis Mise en page et édition du magazine d'information

Délibération n° 2026-24

M. Richard Le Carré, 1er adjoint, présente au conseil municipal 2 devis des entreprises Roudenn Grafic et Decograph pour la mise en page et édition du magazine d'information semestriel pour la commune

ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
Roudenn Grafik (Plérin)	1 523.00 €	1 675.30 €
Decograph – (Trémuson)	1 870.00 €	2 244.00 €

Entendu l'exposé de M. Richard Le Carré,
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise suivante :
- Entreprise Roudenn Grafik pour le montant de 1 523.00 € HT, soit 1 675.30€ TTC
- **Autorise** Mme. La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

5. Devis Alarme service technique

Délibération n° 2026-25

M. Nicolas Le Gonidec, 3ème adjoint, présente au conseil municipal 2 devis des entreprises Adrien Alarme et Securitas Technology pour l'Alarme sur le bâtiment des services techniques

ENTREPRISE	Montant HT	Montant TTC
Adrien Alarme - (Binic-Etables/Mer)	4 199.00 €	4 618.90 €
Securitas Technology – (Cesson-Sévigné)	3 630.00 €	3 960.00 €

Entendu l'exposé de M. Nicolas Le Gonidec,
Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés

- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise suivante :
- Entreprise Securitas Technology pour un montant de 3 630.00 € HT, soit 3 960 .00 € TTC pour un contrat de 60 mois
- **Autorise** Mme La Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

6. Compte rendu commissions communales

- **Attractivité commerciale :**

Madame Catherine Haute informe le conseil municipal que la commission travaille sur des propositions d'animations commerciales

Communication

Communication :

M. Richard Le Carré, 1er adjoint, informe l'assemblée qu'une parution du magazine d'information de la commune serait imprimer en cours de juin de cette année au sein de la commune.

- **Cadre de vie environnement**

Madame Marie Le Merrer, 2ème adjointe, informe le conseil qu'un travail de réflexion concernant la propreté canine est actuellement en cours. Un devis sera proposé ultérieurement afin d'étudier les solutions envisageables.

Il est également envisagé l'acquisition d'une table de ping-pong qui pourrait être installé au niveau du city parc.

7. Informations et questions diverses

Dates à retenir :

- Conseil municipal : Vendredi 05 juin 2026 à 20H00
- Conseil municipal : Jeudi 02 juillet 2026 à 20H00

Madame La Maire informe l'assemblée que la campagne de fauchage des bords des routes départementales débutera à compter du lundi 18 mai 2026.

Madame La maire évoque également qu'il y a un défaut de continuité de la fibre sur certains lieux-dits tels que Saint-Mathurin et le Fossé Raffray

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire déclare la séance close à 22H35

Mme La Maire, **Le secrétaire de séance**